

Réinscriptions pour les services périscolaires 2018-2019

(restauration / garderie / étude surveillée / activités périscolaires)



Le dossier de réinscription doit être obligatoirement renouvelé chaque année

1°) Les modalités de réinscriptions

Les familles déjà utilisatrices des services périscolaires :

➤ **Devront déposer dans la boîte aux lettres des services périscolaires**

- la fiche « Dossier administratif – Réinscription » remplie
- une attestation de quotient familial
- une attestation d'assurance extra-scolaire

La réinscription aux services périscolaires 2018-2019 ne sera validée qu'après avoir reçu ce dossier.

Pour pouvoir bénéficier des services périscolaires dès le 3 septembre et compte tenu du délai de traitement du dossier, il est impératif que celui-ci nous parvienne **au plus tard le mercredi 22 août 2018**.

➤ **Devront mettre à jour leurs données sur le Portail Famille**

- Adresses électroniques, adresses postales et numéros de téléphones des parents
- Données sanitaires et autorisations de sorties pour les enfants

Les parents s'engagent à tenir à jour ces données indispensables pour la sécurité de leurs enfants et le bon fonctionnement des services.

2°) Réservations pour la restauration, la garderie et l'étude surveillée

Les parents doivent faire les réservations sur le « Portail Famille » dans les délais énoncés dans le règlement.

Le tarif maximum est appliqué en plus du tarif habituel à tous les services périscolaires lorsqu'un enfant est présent sur un service périscolaire sans avoir été inscrit ou que son inscription a été faite hors délai.

3°) Réservations des activités périscolaires pour la 1ère période

(3 septembre 2018 → 19 octobre 2018)

En maternelle uniquement les grandes sections peuvent s'inscrire aux activités périscolaires.

Les réservations des activités périscolaires doivent se faire via le Portail Famille **jusqu'au vendredi 24 août 2018**.

Attention à bien cocher le ou les jours souhaités sur toute la période.

Les règlements intérieurs des services périscolaires et la fiche « Dossier administratif – Réinscription » seront disponibles à compter du 22 juin :

- Sur le site internet de la mairie www.labuisse.jimdo.com
- Au bureau des services périscolaires
- Sur le Portail Famille

Pour tout renseignement contacter :

Mme Anne CHALLIER, responsable des services périscolaires au 04 76 55 07 88

ou Mme Carole RAPHAËL, coordinatrice des activités périscolaires, au 04.76.55.09.52.

Bureaux ouverts jusqu'au 13 juillet et à partir du 22 août. Accueil sur rendez-vous.